

COMMUNE DE BUELLAS**DEPARTEMENT DE L'AIN**

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUES

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. La dette

V. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

Le budget primitif 2026 a été adopté par le conseil municipal lors de la réunion du 12 Janvier 2026.

La loi de finances pour l'exercice 2026 a été adoptée le 19 février 2026.

Suite aux dernières élections municipales de mars 2026, le conseil municipal a été renouvelé et a débattu du budget supplémentaire 2026 lors de la réunion du 28 avril 2026.

I. Cadre général du budget

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la Commune de BUELLAS.

Le budget primitif 2026 reprend les dépenses et les recettes du budget 2025 afin de permettre de fonctionner et de payer les investissements en cours. Le budget supplémentaire ajuste les crédits prévus au budget primitif et intègre les résultats 2025.

Le budget supplémentaire doit respecter les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet d'assurer l'entretien des panneaux photovoltaïques et de payer les charges relatives aux installations.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement du budget annexe photovoltaïques correspondent aux sommes encaissées au titre de la vente d'énergie.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des charges à caractères comprenant les achats de fournitures non stockables, les achats et variation des stocks, l'entretien courant des biens mobiliers ainsi que le remboursement des intérêts de la dette.

Dépenses de fonctionnement : 76 700, 00

Recettes de fonctionnement : 76 700, 00

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule etc.

Le budget d'investissement de la commune regroupe quant à lui :

- ✓ en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes (entretien), soit sur des structures en cours de création.
- ✓ en recettes : Il s'agit uniquement des opérations d'ordre entre les sections.

Dépenses d'investissement : 169 800, 00

Recettes d'investissement : 169 800, 00

IV. État de la DETTE

Aucune modification par rapport au budget primitif.

Fait à BUELLAS, le 28 avril 2026

Le Maire,
Nathalie AZNAR